



Le point sur  
Juin 2008

Bilan de Santé de la PAC

# Opportunités et risques du découplage en Normandie

Groupe Prospective

La Commission européenne propose de faire évoluer les modes d'attribution des aides directes avec une ligne directrice qui est le découplage, et un outil de réorientation des aides au travers de l'article 68. Il s'agit dans ce document de faire le point, pour chaque type d'aides versées en Normandie, des principaux risques et opportunités pour l'agriculture normande, après avoir rappelé brièvement le contenu des propositions. Les questions de régionalisation ou de mutualisation ne sont pas abordées.

## Simplification pour les cultures avec des bémols

*Proposition :*

*Découplage total de l'aide aux grandes cultures et du complément aux protéagineux par revalorisation des DPU.*

*Conversion des DPU jachère en DPU normaux.*

### *Désintérêt d'autant plus grand pour les protéagineux*

L'abandon de production ne semble pas à craindre en céréales et oléagineux dans un contexte de prix rémunérateur, et d'autant plus dans nos régions à fort potentiel pédoclimatique.

Pour les protéagineux, le découplage va sans doute accentuer la baisse des emblavements. Le risque est que les collecteurs disposent de volumes insuffisants pour satisfaire le marché. Le recul des protéagineux va conduire à un raccourcissement des rotations, avec une perte du bénéfice sur l'azote et accroître la pression phytosanitaire dans certains systèmes. Dans quelle mesure des facteurs d'intérêt pour produire des protéagineux en Normandie ?

Selon les déclarations de certains producteurs de légumes, le découplage total combiné à l'attribution de DPU aux légumiers (hypothèse possible) dans un contexte de prix de céréales rémunérateur, pourrait inciter certains producteurs à délaisser les légumes. Les incidences seraient importantes pour la filière légume en terme d'emploi dans les exploitations et également en aval avec une baisse des volumes.

### *Fin de la jachère : simplification mais perte d'un outil de régulation*

La fin de jachère rime notamment avec simplification, particulièrement après les difficultés connues en 2008 avec l'activation « manuelle » des DPU jachère. Malgré l'augmentation du potentiel de production, cette proposition supprime définitivement un outil de gestion de l'offre, dans un contexte de volatilité croissante des prix et d'affaiblissement des mécanismes de régulation des marchés. Elle modifie également l'organisation de l'approvisionnement pour les filières diester et éthanol. Cette question risque de s'accroître avec la proposition de suppression de l'ACE.

# Une sole céréalière grandissante ?

*Proposition :*

*Découplage d'aides versées directement à la transformation et soumises à contingents, au travers d'une revalorisation des DPU. Cela concerne le lin, la luzerne et les pommes de terre féculées en Normandie.*

Le découplage des aides versées à la production risque d'engendrer mathématiquement un recul du prix payé au producteur. De ce fait, le rapport entre les marges est modifié. La crainte principale est de perdre de la rentabilité vis-à-vis du blé et donc de susciter un désintérêt pour ces productions.

## *Réduction de la recette hectare du lin d'environ 10 %*

*Proposition pour le lin textile :*

*Les aides aux fibres longues sont découplées à 50 % dès 2011 : 100 € versés au teillage et 100 € intégrés aux DPU. Elles seront entièrement découplées en 2013. Suite à la réforme de l'OCM unique (2007) : des aides ont été supprimées (fibres courtes et compléments par zone) à partir de la campagne 2010 et les aides aux fibres longues revalorisées dès 2009 de 160 à 200 €/t.*

L'aide aux fibres longues représente environ 150 €/ha (d'après AGPL). Les coopératives de teillages reversent cette aide au travers du prix aux producteurs, les teilleurs privés reversent l'aide directement aux producteurs après prélèvement des cotisations interprofessionnelles. Pour une recette moyenne hectare d'environ 1 500 € en 2006, le découplage de l'aide engendre un recul mathématique de l'ordre de 10 % de la recette hectare.

Le découplage réduit l'écart de rentabilité entre le lin et le blé. Quelle sera l'attitude des liniculteurs ? Et quelles conséquences pour les transformateurs ? **Une des clefs de réponse est l'évolution du rapport entre le prix du blé et du lin teillé.** Pour obtenir une marge brute équivalente à un blé vendu 150 €/t, le lin teillé doit être payé autour de 1,25 €/kg. Mais d'autres facteurs motivent la production de lin avec un contexte pédoclimatique normand idéal. Le recul des surfaces en lin (d'environ 50 000 ha en Normandie en 2007) pourrait ainsi se faire à la marge.

Pour la profession linière, les aides couplées ont prouvé leur efficacité avec des conséquences positives pour toute la filière. Elle met en avant la cohérence de la production de lin avec les aspirations de la société en terme de développement durable (respect environnement et création d'emplois), et de nouvelles applications innovantes (tissus composites) offertes.

## *La déshydratation de luzerne de l'Eure menacée*

*Proposition pour les fourrages séchés :*

*Découplage total de l'aide actuelle, s'élevant à 33 €/t, versée aux déshydratateurs.*

L'UCDV-SAVN est une coopérative de 70 salariés dans le Vexin (27) avec pour vocation la déshydratation de luzerne et de pulpe de betteraves pour la production d'aliments du bétail, en s'appuyant sur 250 adhérents pour la luzerne et 1 100 pour la pulpe. Depuis le découplage en 2006, les surfaces s'érodent tous les ans : 3 500 ha en 2005, 3 200 ha en 2006, 3 000 ha en 2007, 2 700 ha en 2008. Un seuil est aujourd'hui atteint, en dessous duquel la rentabilité et la pérennité des outils autour de la luzerne sont menacés.

Le prix payé aux producteurs est passé d'environ 75 €/T de matière sèche de luzerne, avant 2005, à 30 €/t (2005 et 2006) suite à la réforme de l'OCM fourrages séchés et au découplage. En 2007, il est d'environ 40 €/t. Mathématiquement suite au découplage, la marge brute de la luzerne a perdu de son attractivité comparativement aux autres productions. La flambée des prix des céréales accroît la différenciation. Aujourd'hui (avec des aides couplées) pour un blé valorisé à 150 €/t, la luzerne doit être payée autour de 85 €/t MS pour obtenir une marge brute équivalente. En découplant l'aide aux grandes cultures, la luzerne ne peut être payée que 8 € de moins (soit 77 €/T MS) pour être compétitive face au blé alors que l'aide aux transformateurs est de 33 €/t.

Le découplage a donc deux effets : sur le prix payé aux producteurs, rendant la luzerne moins attractive par rapport à d'autres productions et sur la rentabilité de la déshydratation de luzerne. Mais comme pour les protéagineux, des facteurs agronomiques et énergétiques pourraient atténuer le risque de la production.

## Primes à l'abattage : risque pour la filière veau

*Proposition :*

*Découplage total de la PAB veau (50 € par animal). Couplée à 100% suite à 2003.*

*Découplage total de la PAB gros bovins (32 € par animal). 60% découplée suite à 2003.*

### *Des fermetures de bâtiment de veaux de boucherie en ligne de mire*

Pour un bâtiment de 200 places, 20 000 euros (avec deux bandes par an) sont découplés, et donc versés sans obligation de production. Le risque de fermeture est imminent pour les bâtiments payés et amortis. Face au désengagement d'intégrateurs, le découplage permet également aux éleveurs d'avoir un dédommagement de la sortie de production.

Pour la filière veau, le découplage modifiera le lien entre intégrateur et engraisseur, pouvant nécessiter une hausse des prix pour maintenir l'attractivité de la production. Répercutée sur la consommation, elle pourrait continuer à se rétracter en volume. Suite à la réforme de 2003, les principaux pays producteurs de veaux de boucherie ont choisi le recouplage (Belgique, Pays-Bas et France).

La fermeture d'ateliers veaux de boucherie est synonyme de moindres débouchés pour les petits veaux de la production laitière.

### *PAB gros bovins : une opportunité de simplification*

Le découplage de cette aide ne devrait pas entraîner de fortes évolutions pour la filière bovine. Pour les éleveurs, il s'agit d'une simplification.

## PMTVA et PB : entre statu quo et article 68

*Proposition :*

*Découplage total ou partiel ou maintien sans modification.*

*PMTVA 2007 = 250 €/tête pour les 40 premières vaches (dont complément national) - couplée à 100 % suite à 2003.*

*PB 2007 = 10,5 €/t - découplée à 50 % suite à 2003.*

*Utilisation de l'article 68 afin de réorienter jusqu'à 10 % des aides du 1<sup>er</sup> pilier vers notamment :*

*- alinéa b : des productions en ovins, caprins, bovins viande et bovins lait ayant des désavantages spécifiques, par des aides par tête ou par hectare d'herbe. Mais ces aides peuvent être créées uniquement si le secteur est totalement découplé.*

*- alinéa c : des types d'agriculture importante au niveau environnemental ou qui améliore la mise en marché ou la qualité.*

Face aux risques d'abandon de la production, les choix de la France s'orientent vers un maintien de la PMTVA et de la PB comme telle.

### *PMTVA : la question du découplage peut être reportée*

La PMTVA semble être un des moteurs du maintien de la production. Les effets du découplage sont toutefois très difficiles à évaluer. La conservation de la PMTVA apparaît dans la profession comme un soulagement.

Les opportunités de réorientation des aides vers les bovins viandes (via l'alinéa b) apparaissent doublement limitées par le plafond et par l'obligation de découplage de la PMTVA. L'utilisation de l'alinéa c, moins plafonnée, permet la revalorisation des DPU, sur une région définie, sans lien à une production spécifique.

## *L'aide à la brebis sera-t-elle suffisante pour compenser le prix de la viande ?*

Le découplage de la prime à la brebis réduit l'attrait économique de cette production, en difficulté actuellement : le prix de la viande ne progresse pas face à des charges en constante hausse ; pour les exploitations de polyculture, l'atelier est très consommateur de temps face à sa faible rentabilité ; de nombreux éleveurs traversent une phase de démotivation.

Le découplage est synonyme d'une recrudescence des abandons de production, avec des conséquences agro-environnementales sur retournement des prairies ou l'abandon d'entretien dans certaines petites régions, et économiques en terme d'emplois avec la disparition de groupements par exemple ou d'outils de production.

L'utilisation de l'article 68 alinéa b est limité en plafond et suppose un découplage total : l'aide créée sera-t-elle suffisante ? Probablement pas d'après les simulations faites dans la note sur l'article 68, aide inférieure à la PB actuelle. Pour les élevages d'agneaux de bergerie, assez répandus en Normandie, une aide à l'herbe est clairement inefficace pour conserver la production. L'alinéa c permet de revaloriser des DPU dans une région définie et non de cibler des aides à la production.

Mais compte tenu de la conjoncture défavorable actuelle, quelques soient les outils proposés, couplage, découplage, article 68, seront-ils suffisant pour maintenir la production en Normandie ?

## **Vers des simplifications**

Pour la Commission européenne, le découplage permet aux agriculteurs d'avoir une plus grande **liberté de choix de productions en s'adaptant au marché**. Pour les céréales, la jachère et la PAB gros bovins, le découplage constitue en effet une **opportunité de simplification administrative**, offrant également une plus grande flexibilité de choix de production.

Pour les filières et la profession agricole, la crainte vis-à-vis de l'application du découplage se centre sur **l'abandon de production**. Ce risque existe pour de nombreuses productions, pour lesquelles la Commission propose un découplage en 2010 ou 2011 : lin, luzerne, veaux de boucherie. Toute restructuration de production a des conséquences sur l'aval des filières, sur le dynamisme économique, la valeur ajoutée régionale et l'emploi.

Le découplage des aides aux protéagineux ou des aides à la transformation se traduit par une perte de rentabilité au regard des céréales notamment. Selon l'évolution des cours, le risque est donc de **voir les systèmes se simplifier par un raccourcissement des rotations**. Cette simplification agronomique constitue plusieurs risques : un risque économique avec un revenu de plus en plus dépendant du cours des céréales mais également un risque sanitaire et environnemental, avec une pression phytosanitaire plus grande et une perte du bénéfice des protéagineux sur l'azote. L'intérêt porté à ces productions dépend de l'équilibre entre plusieurs facteurs non seulement économiques mais aussi agronomiques et organisationnels (par rapport au temps de travail).

La Commission considère que certains soutiens peuvent rester couplés (ou partiellement) afin d'éviter des effets négatifs d'un recul de la production d'un point de vu économique, social ou environnemental. Ainsi, la possibilité de maintien de la PMTVA reporte la question du découplage à une date ultérieure et apparaît comme un soulagement. Pour les ovins, le découplage de la PB serait un facteur supplémentaire motivant l'arrêt de la production.

*Marilyne MICHAUD - Chambre d'Agriculture de l'Eure  
Mise à jour : 4 juillet 2008*